

Tarifs & Barèmes

- Tarifs pour la saison 2024/2025
- Barème des officiels
- Adresses à retenir

CLUBS RECEVANTS

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH
DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : <https://fmi.fff.fr/assistance>

Tarifs pour la saison 2024/2025

Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et niveaux inférieurs	50 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors	
- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	50 €
Coupe André-Granier	50 €
Coupes Féminines	30 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	40 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	35 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	40 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15/U15F)	25 €
Championnats U14 Territoire	40 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	25 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	20 €
Championnats U12 à 8	20 €
Plateaux U10 - U11	20 €
Plateaux U8 - U9	15 €
Rassemblements et plateaux U6 - U7	10 €
Futsal Jeunes	5 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60 €
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	20 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/Infraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	100 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	17 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €

Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District).....	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/ Infraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	50 €/ Infraction
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €
Absence de Rapport Discipline.....	35 €
Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué.....	35 €
Absence ou retard d'un rapport d'officiel.....	10 €

Forfait simple

(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général

(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,446 €
--	---------

Amendes disciplinaires (Art. 56 RG District)

Les licenciés

Référence réglementaire	Montant
Manquement à l'éthique sportive : demande de retrait d'une sanction, propos sur les réseaux sociaux	150 €

Les joueurs

Référence réglementaire	A l'encontre d'un officiel <i>Montant</i>	A l'encontre d'un joueur – dirigeant – public <i>Montant</i>
Art. 3	-	17 €
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	34 €
Art. 7	75 €	34 €
Art. 8	80 €	80 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	85 €	75 €
Art. 11	85 €	75 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	100 €	75 €
Art. 13.2	150 €	75 €
Art. 13.3	200 €	Rencontre pendant action de jeu : 90 € Rencontre hors action de jeu : 100 € Hors rencontre : 150 €
Art. 13.4	250 €	Rencontre pendant action de jeu : 120 € Rencontre hors action de jeu : 150 € Hors rencontre : 250 €

Les autres licenciés

Référence réglementaire	A l'encontre d'un officiel <i>Montant</i>	A l'encontre d'un joueur – dirigeant – public <i>Montant</i>
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	75 €
Art. 7	75 €	75 €
Art. 8	90 €	90 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	100 €	100 €
Art. 11	100 €	100 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	120 €	100 €
Art. 13.2	150 €	150 €
Art. 13.3	200 €	150 €
Art. 13.4	250 €	200 €

Barème des officiels 2023/2024

Barème des frais de déplacements et d'indemnités diverses
pour les arbitres du District Gard-Lozère (applicable à compter du 1er août 2020)
Le contrôle de la distance se fait avec www.viamichelin.fr (distance la plus courte de votre itinéraire)

Frais de déplacement des officiels

Pour les arbitres : 0,446€ / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Pour les autres officiels : 0,446 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	82 €
Arbitre central (séries inférieures)	77 €
Arbitre assistant (toutes séries)	63 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	82 €
Arbitre assistant	63 €

U19

Arbitre central	67 €
Arbitre assistant	57 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES SENIOR A 11

Arbitre central	61 €
Arbitre assistant	54 €

U17 À 8, U15 À 8, U13

Arbitre	57 €
---------------	------

U17F À 8, U15F À 8, FÉMININE SENIOR A 8

Arbitre	57 €
Arbitre assistant	54 €

COUPES JEUNES ET FÉMININES

Arbitre central	67 €
Arbitre assistant	57 €

FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Arbitre (pour le plateau)	56 €
---------------------------------	------

ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES

Arbitre	52 €
---------------	------

DELEGUES ET OBSERVATEURS

35 €

Adresses à retenir



Fédération Française de Football

M. le Directeur Général, 87 boulevard de Grenelle, 75738 PARIS cedex 15
Tél. : 01.44.31.73.00 - Fax : 01.44.31.73.73
Président : M. Philippe DIALLO



Ligue de Football d'Occitanie

M. le Secrétaire Général, BP 95140, 34073 MONTPELLIER cedex 3
Tél. : 04.67.15.95.30 - Fax : 04.67.64.92.44
Président : M. Arnaud DALLA-PRIA



District Gard-Lozère de Football

M. le Secrétaire Général, 34 rue Séguier, 30020 NÎMES cedex 1
Tél. : 04.66.36.96.96 - Fax : 04.66.67.40.01
Président : M. Fernand D'ANNA



District de l'Aude de Football

M. le Secrétaire Général, 7 rue Haute, 11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.47.39.60 - Fax : 04.68.71.64.80
Président : M. Pierre MICHEAU



District de l'Hérault de Football

M. le Secrétaire Général, ZAC Pierrevives, 66 Esplanade de l'Égalité, BP 7250, 34086 MONTPELLIER cedex 4
Tél. : 04.67.15.94.40 - Fax : 04.67.15.94.59
Président : M. David BLATTES



Antenne Départementale du Football en Lozère

M. le Secrétaire Général, ZA d'Alteyrac, 48000 Le Chastel Nouvel
Tél. : 04.66.65.33.24 - Fax : 04.66.47.96.36
Président : M. Giovanni PERRI



District des Pyrénées-Orientales de Football

770. Avenue D'Argeles, 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04.68.54.61.11 - Fax : 04.68.54.30.69
Président : M. Éric WATTELLIER



Direction Départementale de la Cohésion Sociale Mission « Sport et accueil de loisirs »

Mas de l'Agriculture, 1120 route de Saint-Gilles, BP 39081, 30972 NÎMES cedex 9
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : <http://www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr>



Direction Départementale de la Cohésion Sociale Service « Jeunesse, Sports, Éducation Populaire »

Cité Administrative, 9 rue des Carmes, 48000 MENDE
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : <http://www.lozere.gouv.fr> - Courriel : ddcspp@lozere.gouv.fr

